

Commission de gestion  
du Conseil général  
de la Ville de Sierre

# Rapport sur le budget de l'année 2019

**Membres :**

Ralph Guntern, président  
Svetlana Banjanac  
Loïc Bruttin  
Carmelo Iaia  
Simon Eggs  
Stefan Julen  
Frédéric Martin  
Aurelian Mascitti  
Blaise Melly  
Vincent Perrin  
Lysiane Tissières-Premand, chargée du rapport

Sierre, le 19 novembre 2018

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
1.1	Constatations générales	4
1.2	Les comptes de fonctionnement	4
1.4	Les comptes d'investissement	10
1.5	La marge d'autofinancement et les investissements nets	15
<b>2</b>	<b>ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>	<b>16</b>
2.1	Introduction	16
2.2	Commentaires	18
<b>3</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>22</b>
3.1	Considérations générales	22
3.2	Amendements	22

## 1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2019 de la Ville de Sierre.

Le 10 octobre 2018, la Municipalité a remis à la Commission de gestion le budget 2019 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2019 - 2022 et 2019 – 2028, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 12 décembre 2018.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par l'envoi de questions à certains chefs de service. Ils se sont également entretenus avec M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, et M. Pierre Berthod, Président. Ils remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur disponibilité et le temps accordé.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 12 décembre 2018 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2019 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement ;
2. lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.- entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité.

La classification 2019, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.- vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest. Cette dernière fait l'objet d'un rapport séparé.

## 1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

La municipalité annonce que les revenus et les charges de la commune devraient poursuivre leur progression en 2019. A la différence que les recettes devraient augmenter davantage que les dépenses. Ainsi, l'excédent de charges prévu s'élèverait à CHF 4'039'800.- au budget 2019, soit une amélioration par rapport à celui prévu pour 2018 (CHF 5'575'000.-).

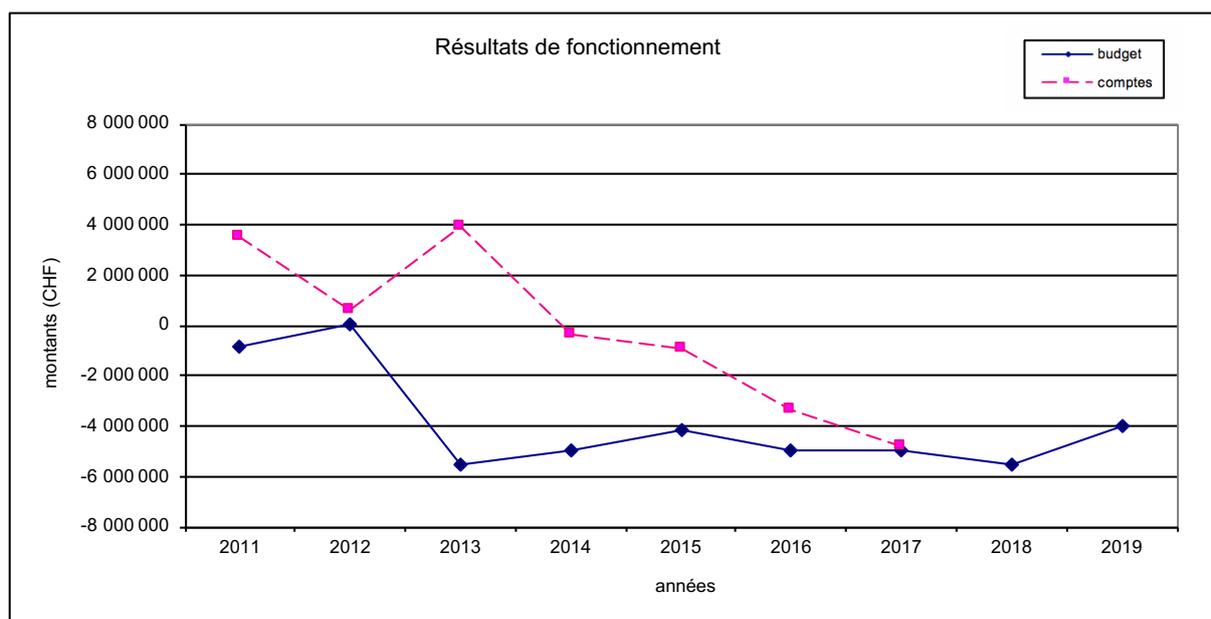
Les charges budgétisées augmentent de +2.2% (de CHF 93'145'700.- à CHF 95'159'400.-), alors que les recettes budgétisées passent de CHF 87'570'700.- à CHF 91'119'600 (+4.1%).

Le budget 2019 prévoit des investissements nets de CHF 18'236'000.- alors que ceux prévus en 2018 se montaient à CHF 25'384'600.-.

La marge d'autofinancement couvre 59% des investissements budgétisés.

## 1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

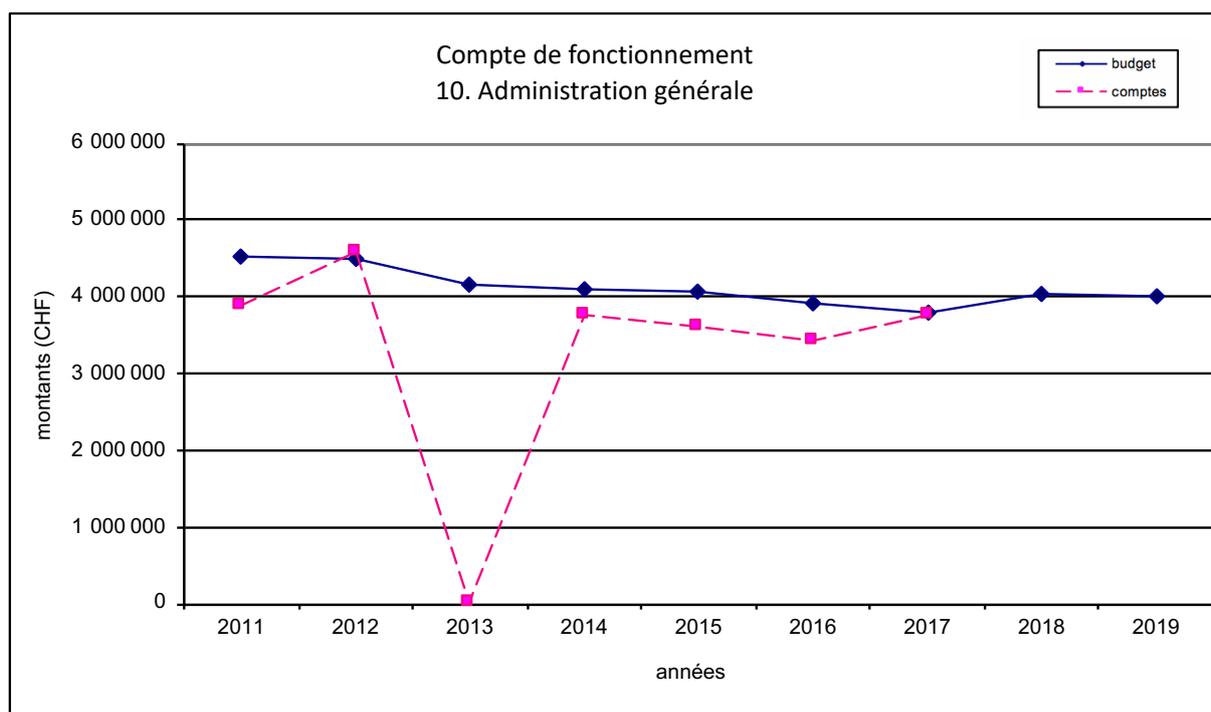


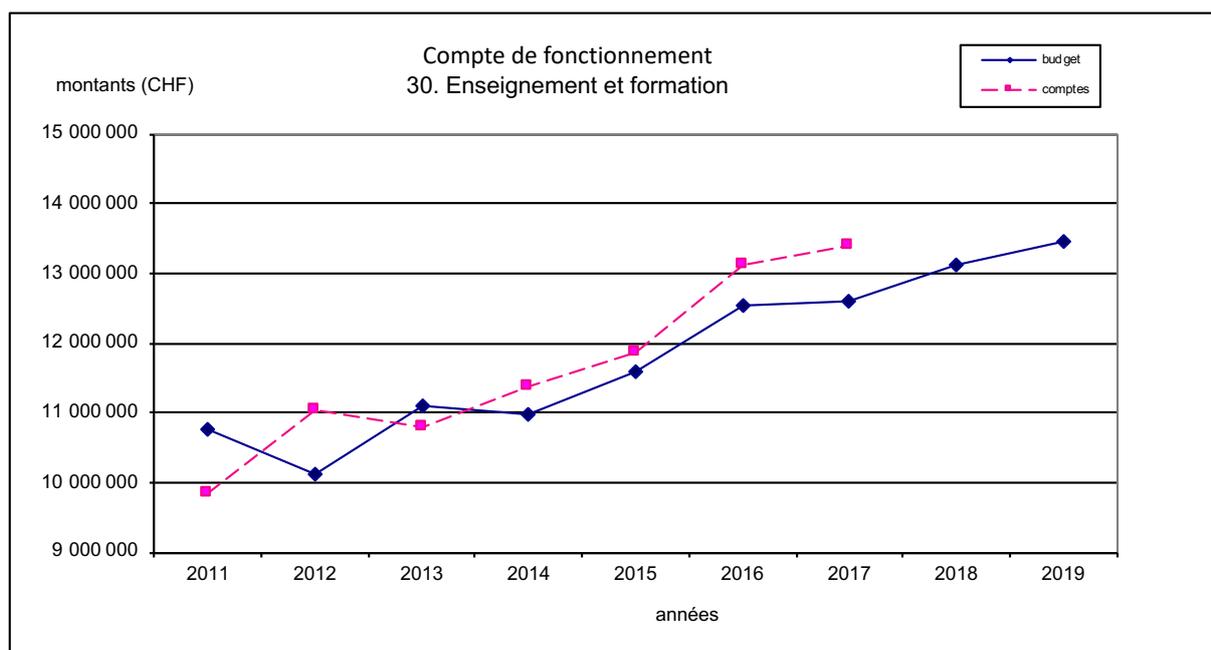
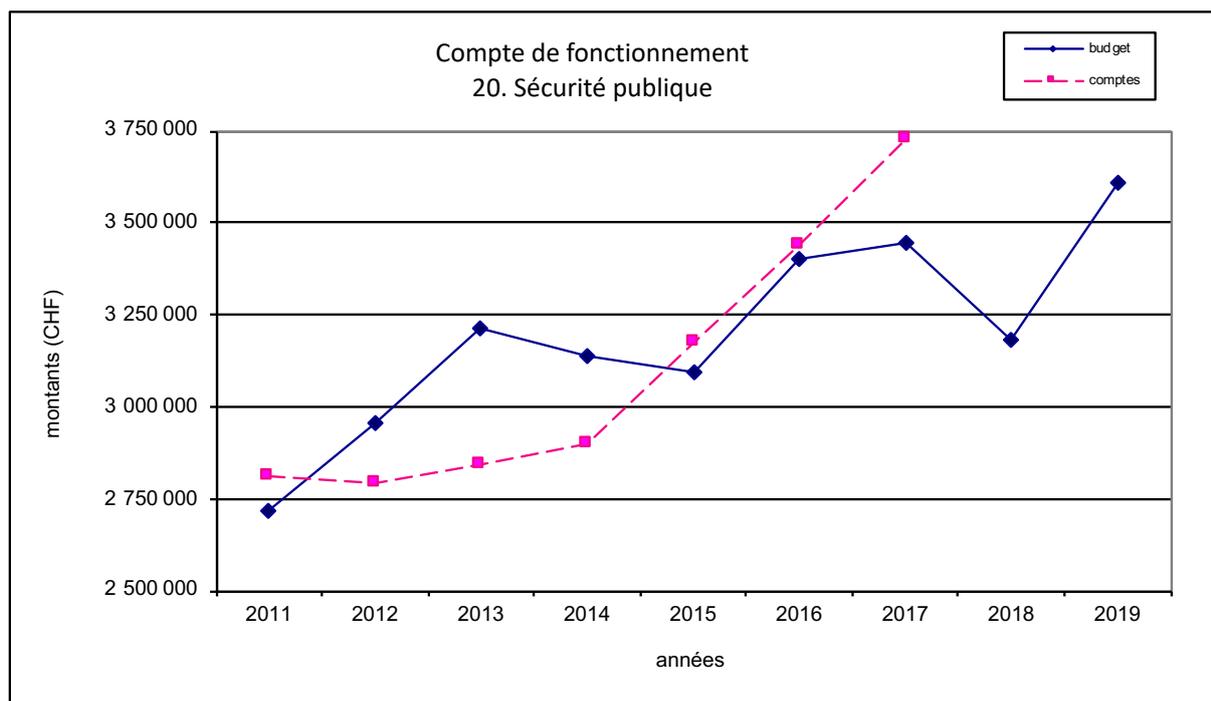
Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère.

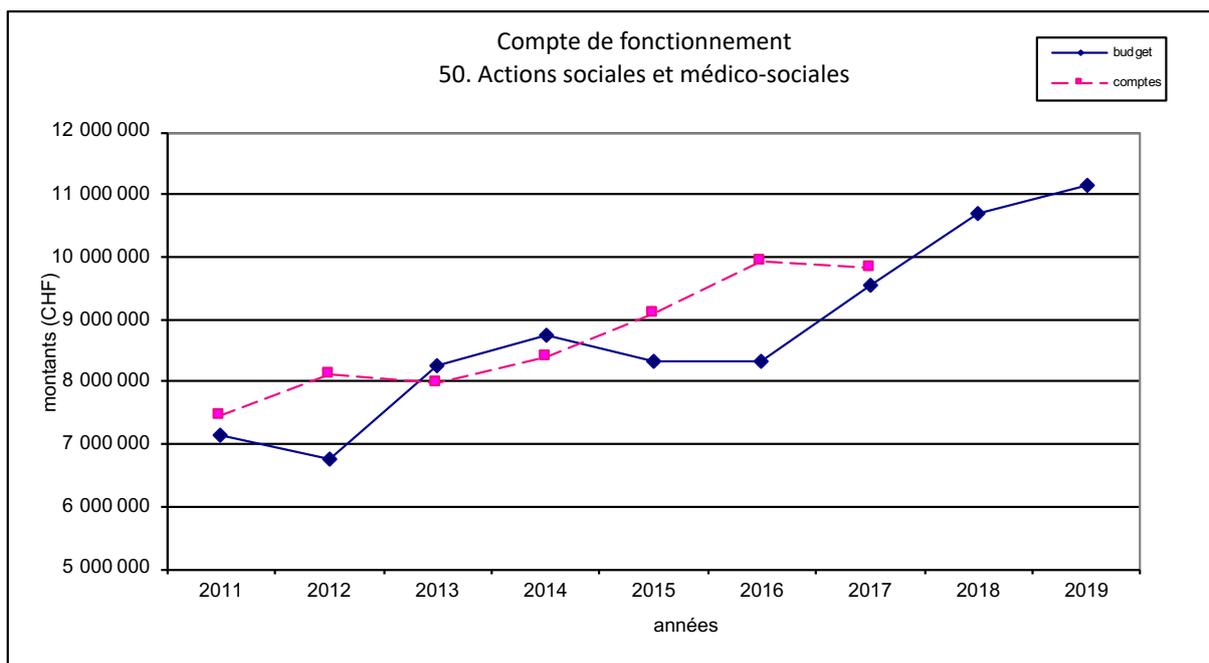
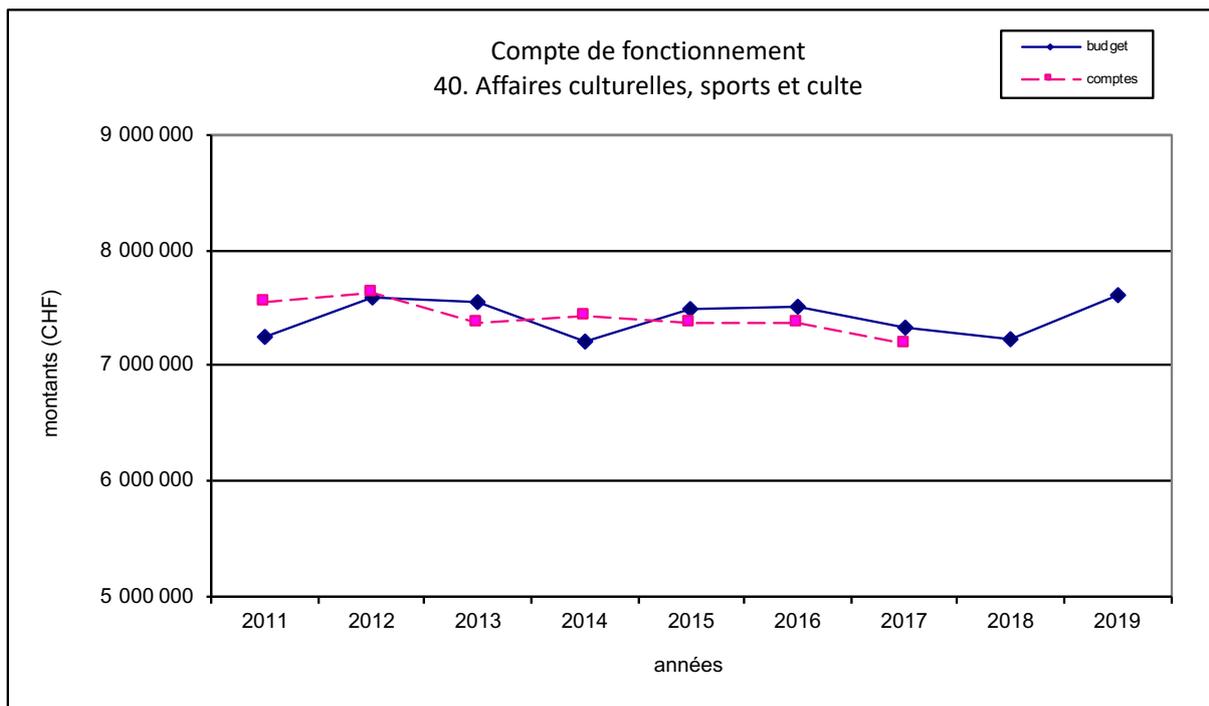
Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016-2017 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

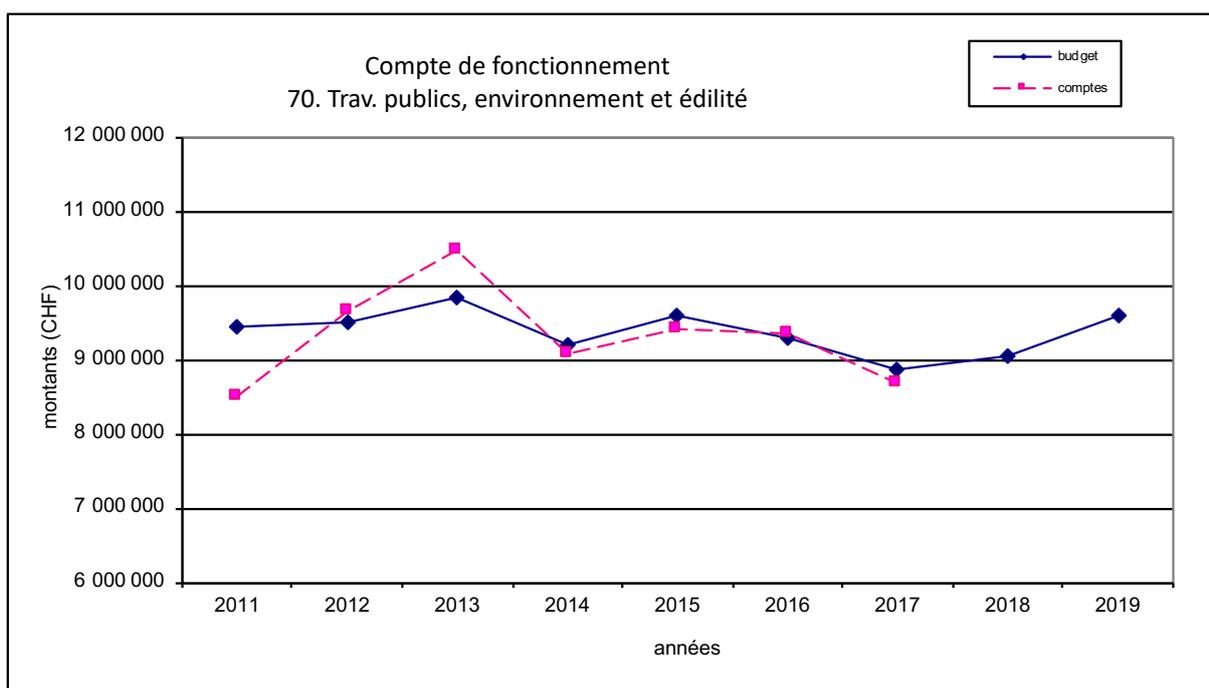
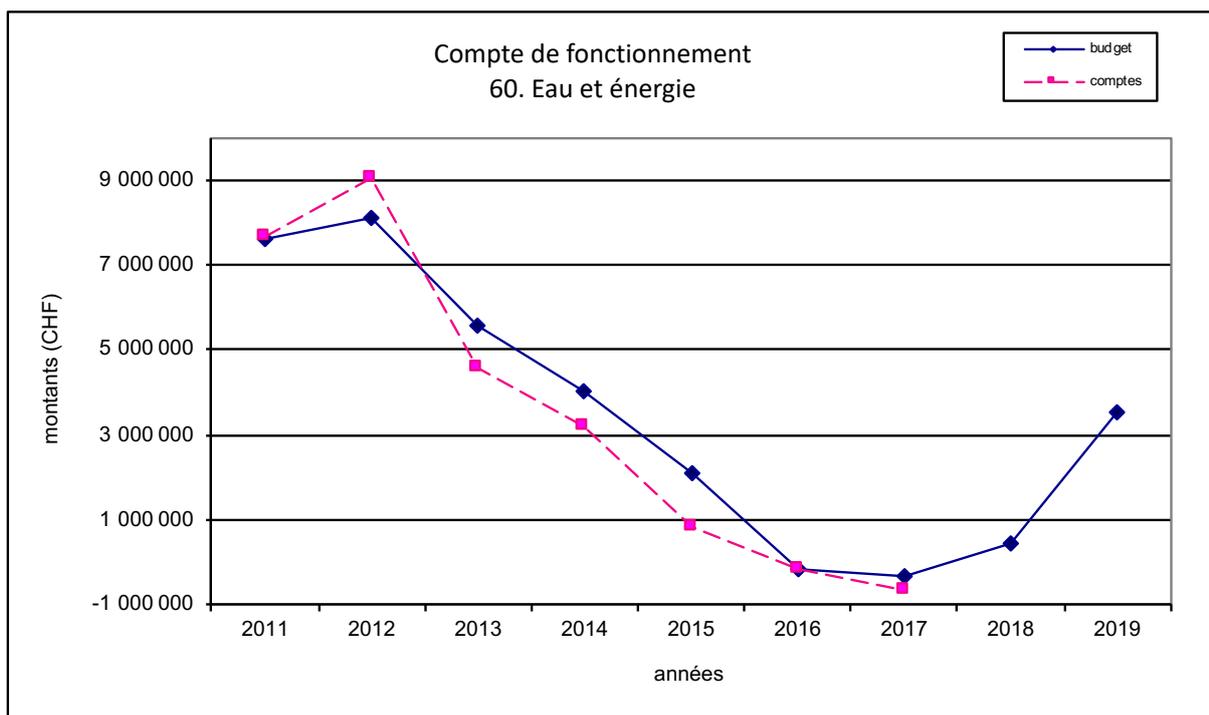
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
10	Administration générale	budget	4 535 900	4 493 850	4 153 400	4 103 780	4 067 600	3 921 500	3 788 500	4 033 100	4 018 500
	comptes	3 882 544	4 595 328	423	3 764 815	3 607 485	3 426 562	3 772 228			
20	Sécurité publique	budget	2 717 000	2 952 900	3 215 500	3 136 850	3 091 700	3 401 300	3 445 400	3 180 750	3 608 250
	comptes	2 810 969	2 794 160	2 841 014	2 896 443	3 177 635	3 438 389	3 725 908			
30	Enseignement et formation	budget	10 771 900	10 129 900	11 094 800	10 987 430	11 600 150	12 534 950	12 609 200	13 107 200	13 460 500
	comptes	9 827 679	11 028 577	10 788 497	11 375 777	11 877 666	13 107 362	13 390 175			
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	7 256 900	7 598 650	7 558 720	7 214 990	7 490 300	7 504 900	7 328 850	7 219 900	7 610 550
	comptes	7 545 425	7 625 819	7 378 493	7 428 217	7 372 627	7 366 489	7 184 542			
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	7 138 800	6 767 700	8 271 700	8 739 850	8 343 050	8 337 800	9 537 200	10 679 050	11 159 500
	comptes	7 445 932	8 129 000	7 991 238	8 401 086	9 094 857	9 912 254	9 812 631			
60	Eau et énergie	budget	7 618 600	8 108 550	5 586 000	4 017 200	2 077 450	-180 500	-336 400	424 100	3 512 250
	comptes	7 672 049	9 067 661	4 557 441	3 201 837	834 581	-150 486	-662 130			
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9 448 800	9 486 400	9 820 300	9 187 810	9 585 550	9 293 350	8 851 850	9 046 800	9 576 150
	comptes	8 514 177	9 653 411	10 466 622	9 064 093	9 421 034	9 353 532	8 672 534			
90	Finances et impôts	budget	33 366 800	33 323 300	32 987 300	34 347 200	37 907 800	40 238 400	40 906 100	41 267 700	41 881 400
	comptes	35 855 646	35 372 687	38 833 909	39 395 230	42 819 702	43 403 861	42 415 052			
TOTAL	budget	-883 900	2 450	-5 541 120	-5 006 310	-4 193 100	-4 935 900	-4 991 300	-5 575 000	-4 039 800	
	comptes	3 500 970	614 053	3 925 063	-333 364	-897 021	-3 351 212	-4 805 097			

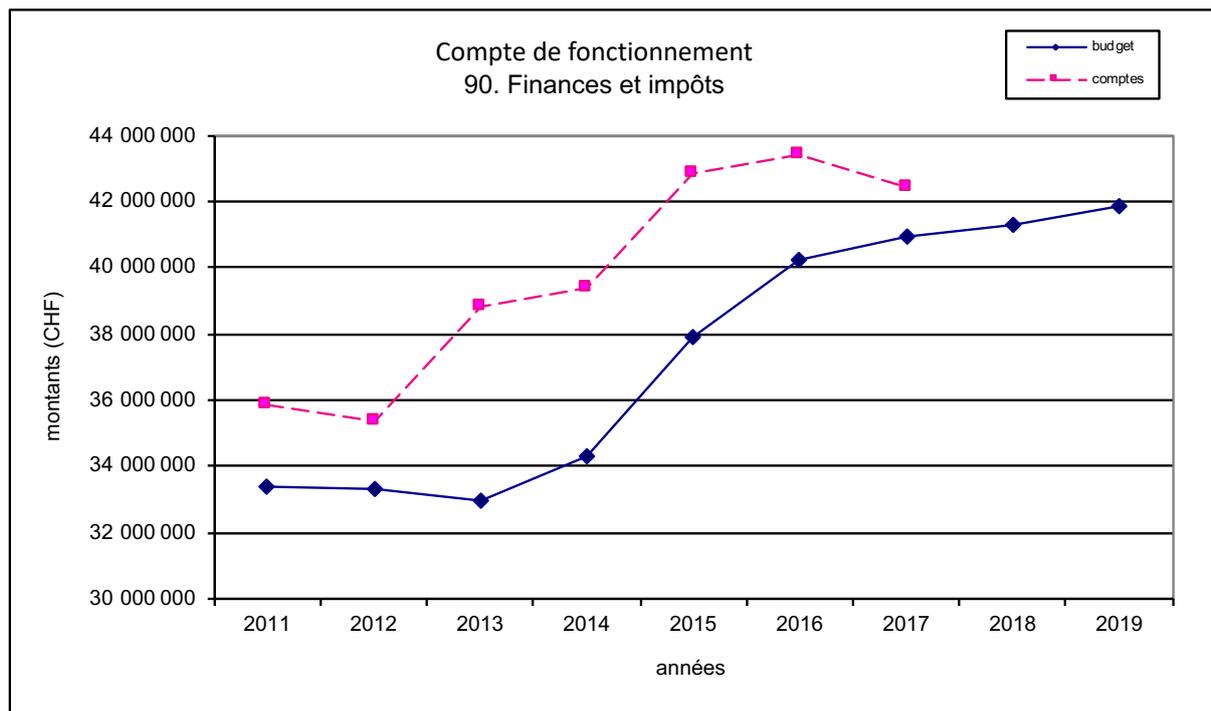
L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).











Les charges augmentent globalement de CHF 2 millions ou de 2.2% par rapport au budget de l'année précédente.

L'augmentation est particulièrement marquée pour le dicastère 20 (Sécurité publique, +7.7%): un montant de CHF 300'000.- est prévu pour la construction de l'abri PCi de Granges. Ce montant pouvant cependant être prélevé sur le fond constitué à cet effet, son pendant se retrouve dans les revenus neutralisant par conséquent cette charge. Le solde de l'augmentation des charges de ce dicastère est imputable au nombre croissant de dossiers APEA à traiter.

Les charges du dicastère 40 (Affaires culturelles, sports et culte) croissent également de + 5.2% alors que ce dernier enregistrait une légère diminution de ses charges en 2018.

Quant au dicastère 50 (Actions sociales et médico-sociales), il est prévu qu'il enregistre une hausse de 4.4%.

A relever que deux dicastères enregistrent une baisse :

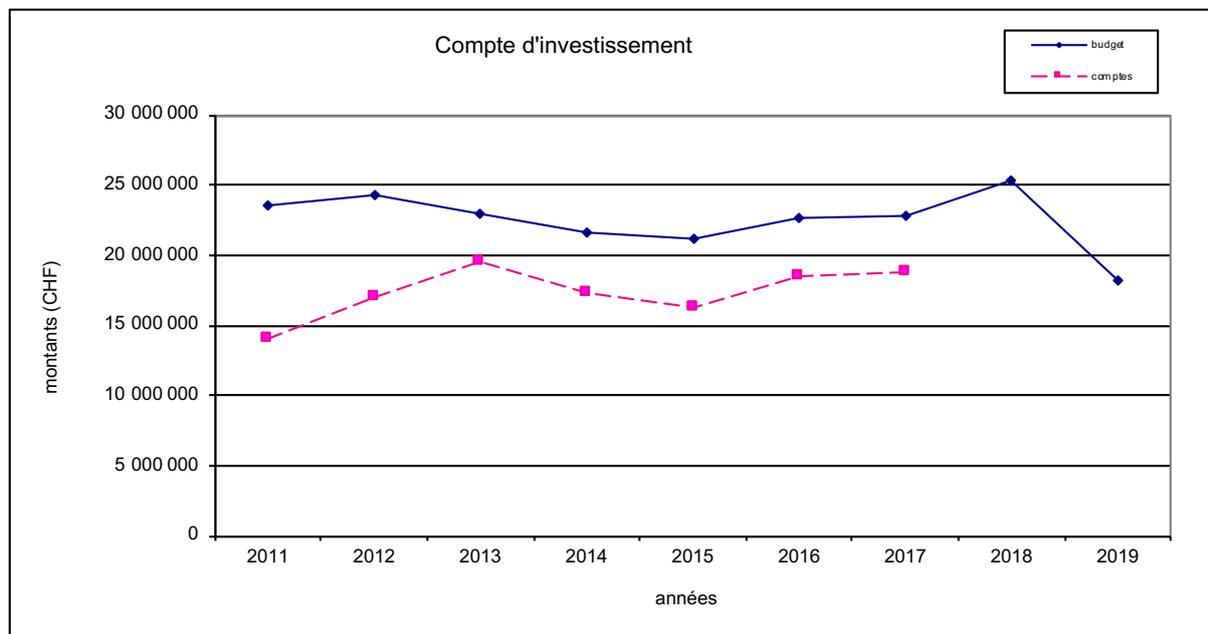
- le dicastère 10 (administration générale): -1.8% ;
- le dicastère 60 (Eau et énergie) : -3%.

Les revenus augmentent globalement de CHF 3.55 million (+4.1%). Cette augmentation s'explique par une forte hausse attendue (+ 27.3%) des recettes générés par le dicastère 60 (Eau et énergie). Elle s'explique par le retour dans les chiffres noirs des aménagements de production hydroélectrique après des pertes en 2016 et 2017.

Concernant l'excédent attendu entre les charges et les revenus, la Ville a budgétisé un déficit de CHF 4.04 millions. Ce dernier affiche une amélioration de plus de CHF 1'500'000.- par rapport au budget 2018 (27.5%).

### 1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.

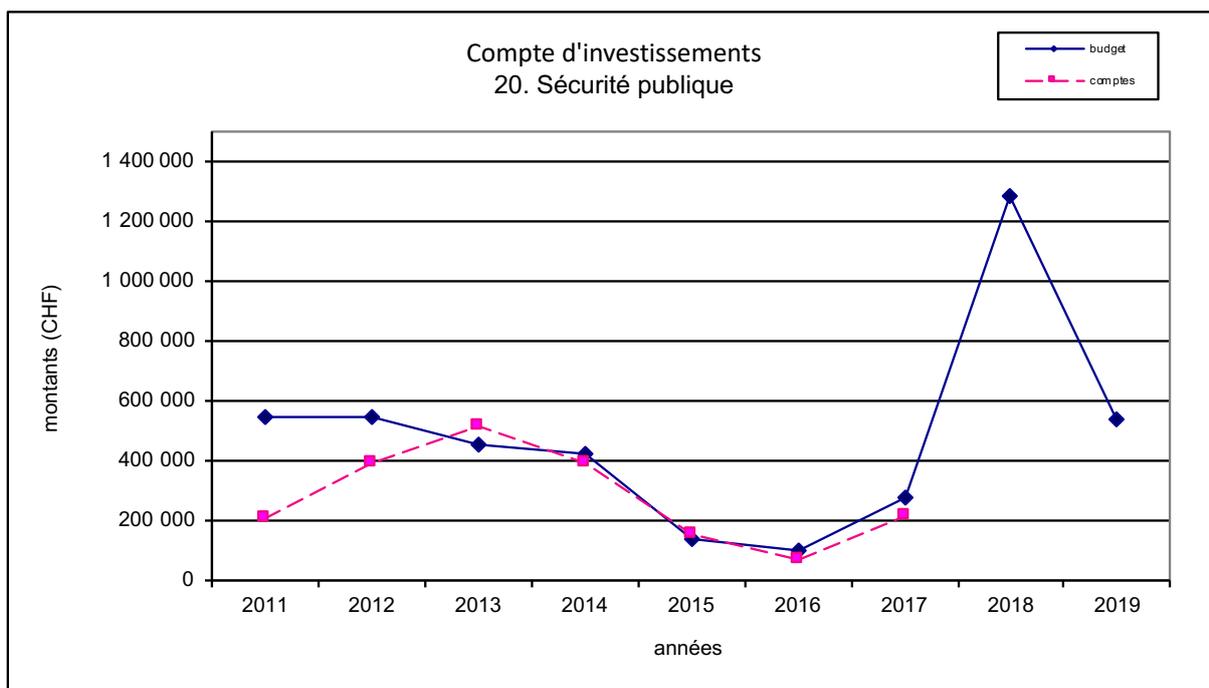
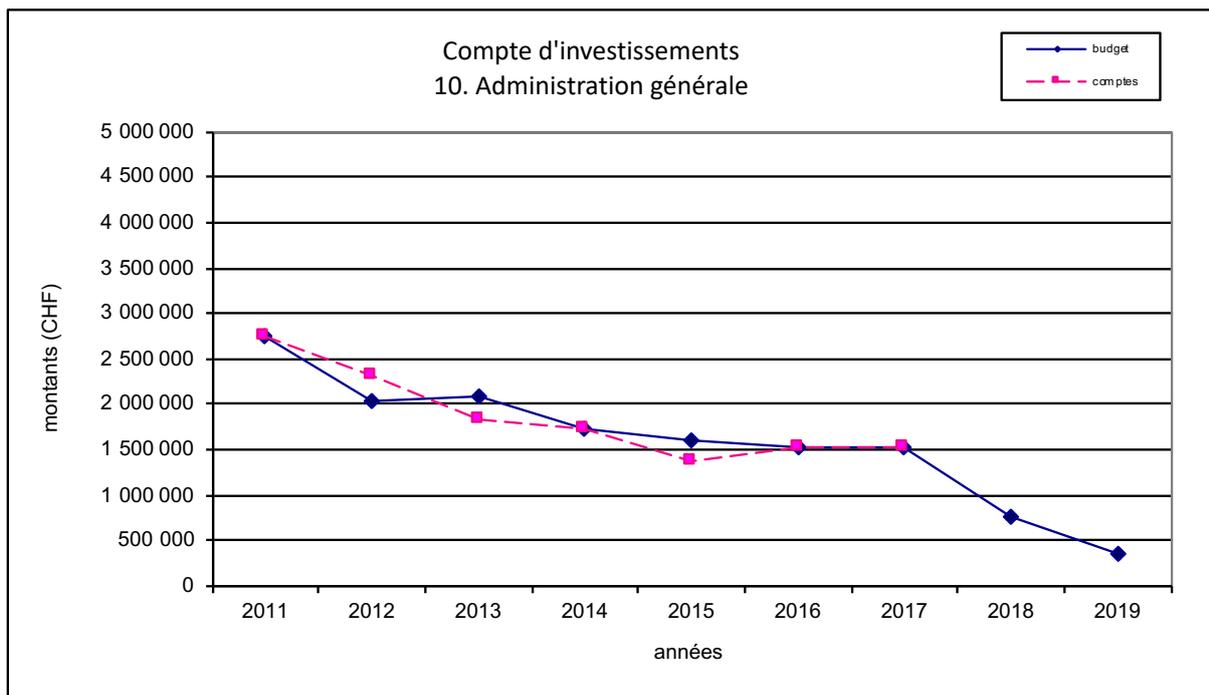


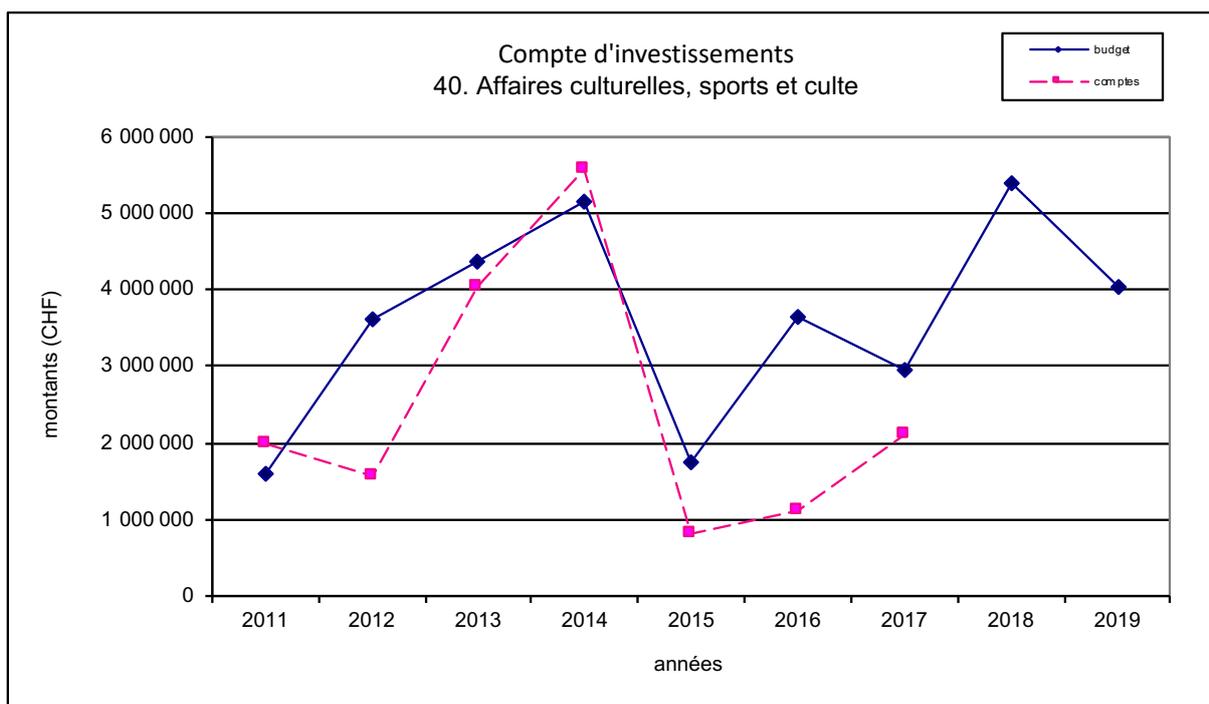
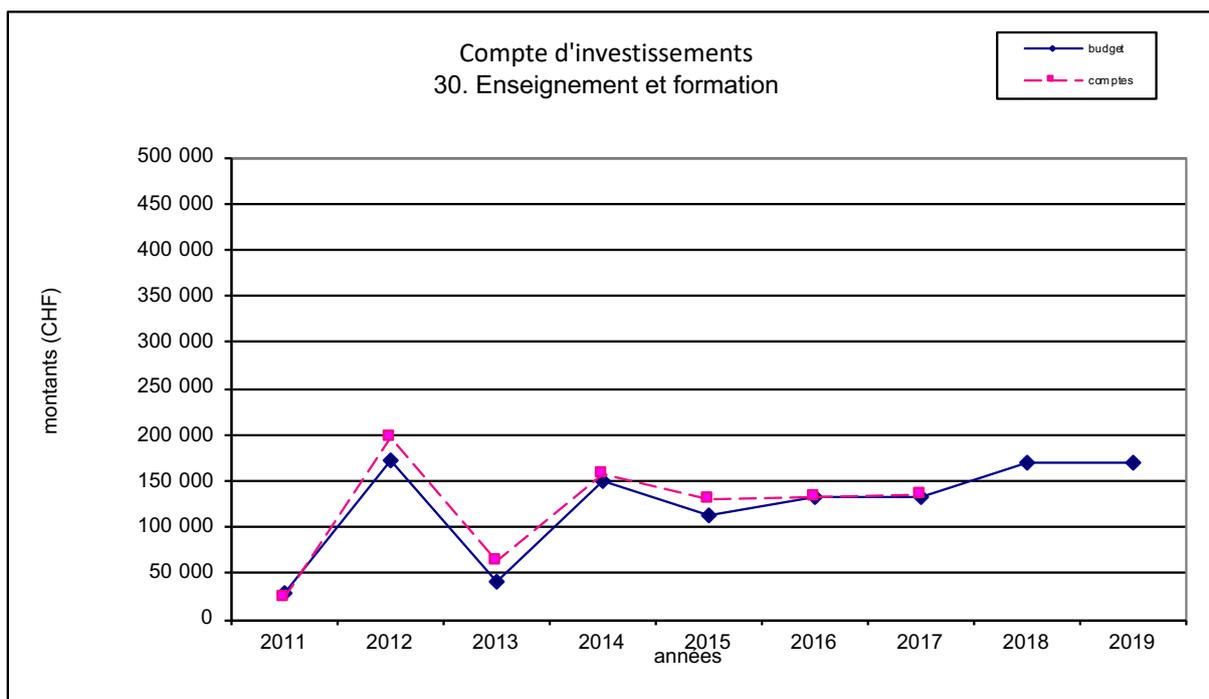
Les investissements nets enregistrent une forte baisse par rapport au précédent budget, passant de 25 millions à 18 millions. La municipalité annonce que la période de rattrapage de déficits d'investissements antérieurs, observés depuis plusieurs années, semble arriver à son terme.

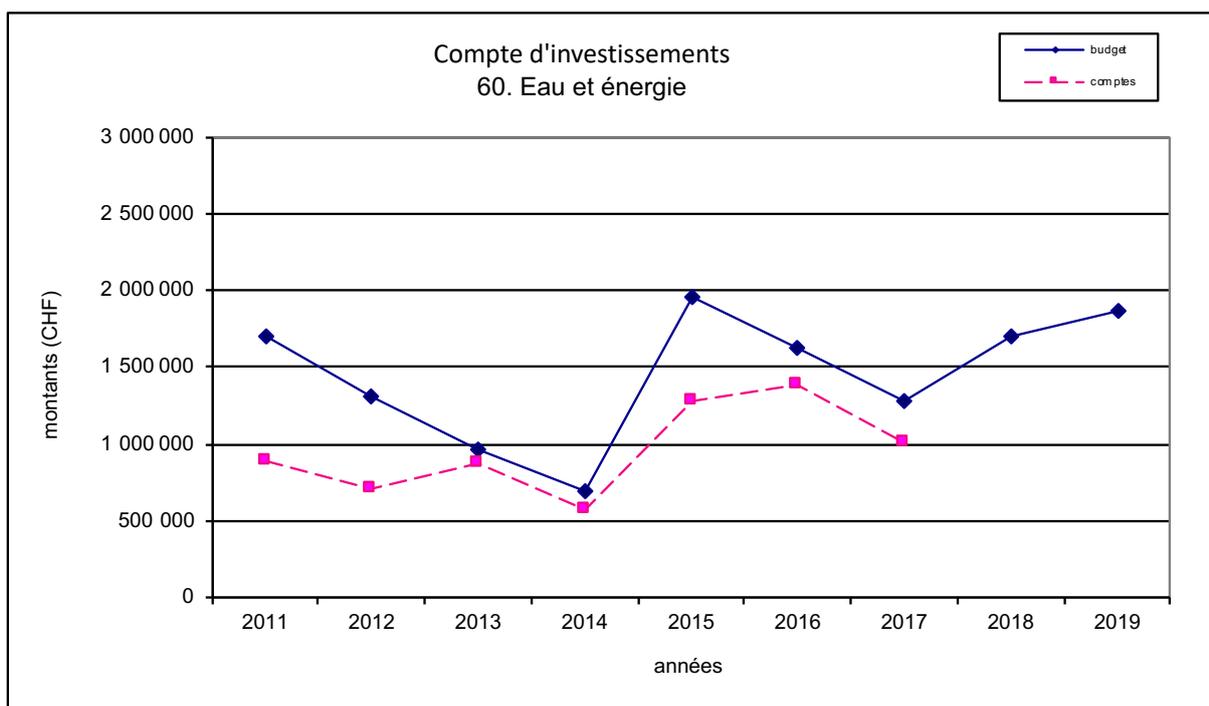
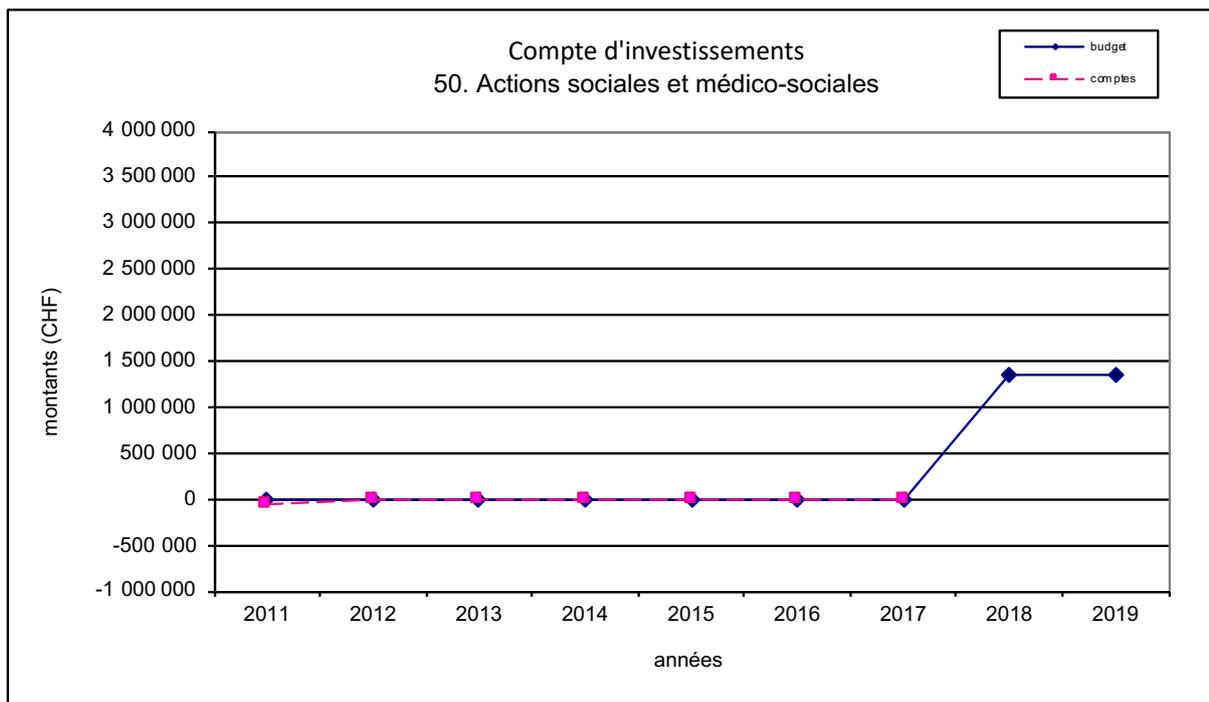
Le tableau ci-après donne un récapitulatif des montants par dicastère.

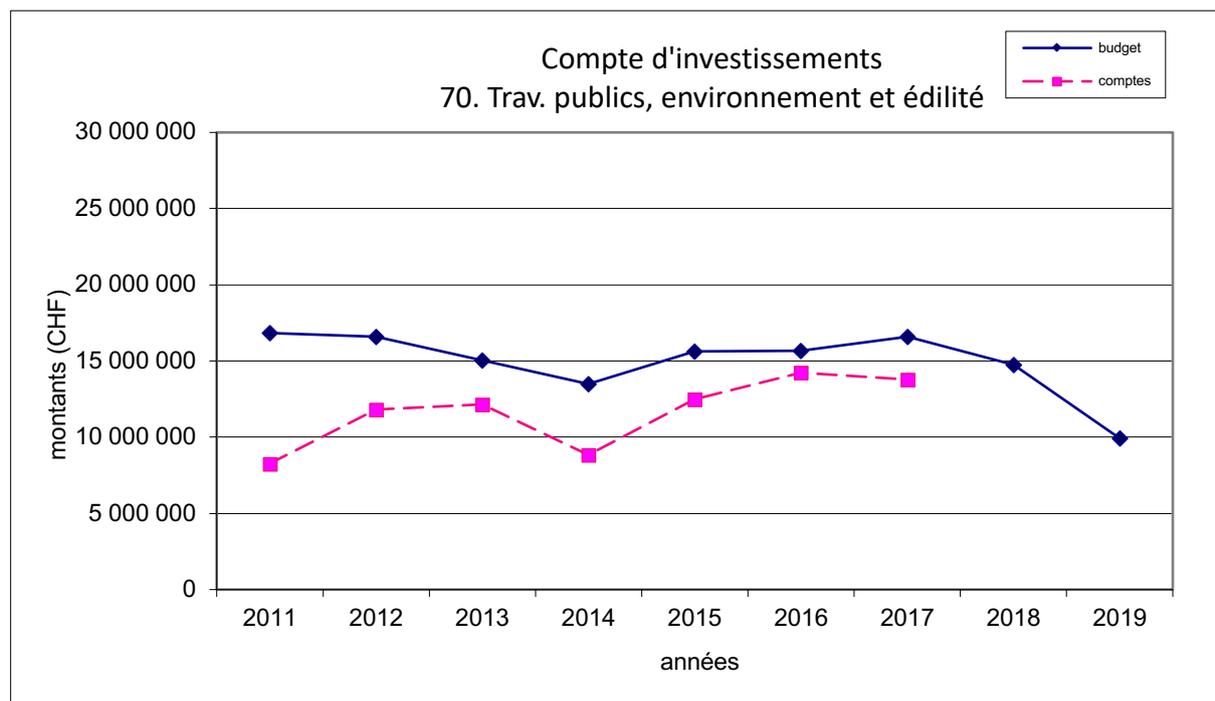
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Administration générale	budget	2 750 000	2 050 000	2 100 000	1 725 000	1 600 000	1 530 000	1 530 000	758 100	350 000
	comptes	2 750 000	2 322 520	1 831 200	1 726 000	1 367 900	1 521 560	1 530 000		
Sécurité publique	budget	549 000	546 000	453 000	423 200	140 500	103 000	281 500	1 290 000	541 500
	comptes	211 428	393 974	516 554	397 636	152 521	71 556	215 314		
Enseignement et formation	budget	28 000	173 000	42 000	148 950	112 000	132 000	132 000	170 000	170 500
	comptes	22 858	197 933	62 019	157 326	130 501	132 169	135 310		
Affaires culturelles, sports et culte	budget	1 610 000	3 601 500	4 364 000	5 139 300	1 745 000	3 635 000	2 959 500	5 382 500	4 023 500
	comptes	1 982 251	1 564 228	4 043 638	5 572 858	827 090	1 104 878	2 114 043		
Actions sociales et médico-sociales	budget	0	0	0	0	0	0	0	1 350 000	1 350 000
	comptes	-45 061	0	0	0	0	0	0		
Eau et énergie	budget	1 700 000	1 316 000	971 000	696 000	1 964 000	1 634 000	1 273 500	1 698 400	1 873 500
	comptes	890 861	702 054	880 816	572 270	1 282 645	1 386 001	1 011 494		
Trav. publics, environnement, édiilité	budget	16 837 000	16 604 500	15 060 000	13 491 000	15 618 500	15 669 000	16 592 500	14 735 600	9 927 000
	comptes	8 274 128	11 799 744	12 142 664	8 836 781	12 482 795	14 230 405	13 805 427		
<b>TOTAL</b>	budget	<b>23 474 000</b>	<b>24 291 000</b>	<b>22 990 000</b>	<b>21 623 450</b>	<b>21 180 000</b>	<b>22 703 000</b>	<b>22 769 000</b>	<b>25 384 600</b>	<b>18 236 000</b>
	comptes	<b>14 086 464</b>	<b>16 980 454</b>	<b>19 476 891</b>	<b>17 262 870</b>	<b>16 243 452</b>	<b>18 446 570</b>	<b>18 811 588</b>		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest présente ci-après l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).









## 1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

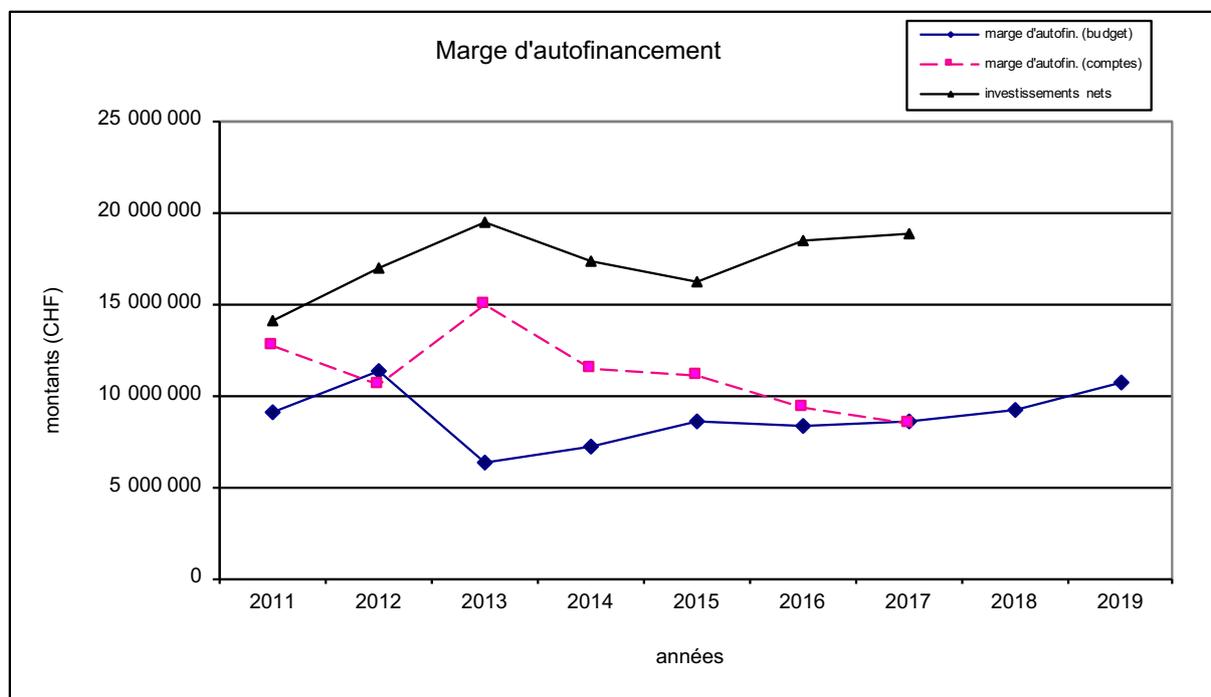
Le budget 2019 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 10'722'600.-, en hausse par rapport au budget précédent. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 59% (budget 2018, marge de 36%).

Les investissements nets s'élèvent à CHF 18'236'000.-.

Un recours théorique à l'emprunt de CHF 7'513'400.- sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
marge d'autofin. (budget)	9 101 300	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000	10 722 600
marge d'autofin. (comptes)	12 708 587	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443		
investissements nets	14 086 464	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988		
taux de couverture	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%	50.49%	45.01%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



## 2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

### 2.1 Analyse générale

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, l'exercice 2019 de la Ville de Sierre devrait se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de CHF 4'039'800.-, soit une amélioration de CHF 1'535'200 par rapport à celui prévu pour 2018.

Les investissements nets enregistrent une forte baisse (- 7 millions). Sierre retrouve un rythme d'investissements plus en adéquation avec sa taille et son profil financier. La marge d'autofinancement devrait se situer à CHF 10'722'600.-, en hausse par rapport au budget précédent (+ 15%).

Si le budget 2019 prévoit un déficit moins important que les années précédentes, ce n'est pas en raison d'une diminution des charges, mais une augmentation attendue des recettes. En effet, les aménagements de production hydroélectrique devraient revenir dans les chiffres noirs avec un bénéfice net de l'ordre de 2.56 millions. Comme la Municipalité le soulève dans la conclusion de son message, la commune devra apprendre à considérer cet apport financier comme une recette annexe, volatile, à manier avec prudence.

Concernant les comptes de fonctionnement des différents dicastères, il est à relever que, comparé aux budget 2018, le budget 2019 du dicastère de la sécurité publique connaît une hausse de +13.4%, celui de l'édilité de +5.8%, quant à celui des affaires culturelles, sports et culte, il augmente de 5.4%.

Dans son rapport budget 2018, la Cogest avait proposé différentes hypothèses d'actions et pistes de réflexions pour améliorer les revenus de la Municipalité au niveau de :

- la fiscalité des personnes physiques ;
- la fiscalité des personnes morales ;
- la position de chef-lieu de Sierre (Repenser Sierre dans la région).

Au vu du budget 2019, ces réflexions restent d'actualité.

### 2.2 Commentaires

Dans cette partie du rapport, sont reportés les compléments d'informations demandés données par la Municipalité suite aux questions posées par la Cogest.

## 20. Sécurité publique

Poste 20.209.427.01

Recettes parkings couverts (TVA) - 135'000.-

*Le parking du complexe sud connaît un taux de remplissage relativement faible pour l'instant, en deçà des estimations faites lors de l'établissement du budget 2018. Il s'agit d'un parking récent dans lequel les automobilistes n'ont pas encore pris l'habitude de stationner. Les recettes 2019 ont été adaptées aux observations faites durant le 1er semestre 2018.*

Ce compte enregistre les recettes de tous les parkings couverts soumis à TVA, en l'occurrence le parking Beaulieu, du Forum, de l'Europe et du Complexe sud.

Voici les recettes encaissées au Complexe Sud depuis son ouverture :

<b>sept.17</b>	911.00	<b>avr.18</b>	17'747.00
<b>oct.17</b>	2'279.00	<b>mai.18</b>	19'128.00
<b>nov.17</b>	4'220.00	<b>juin.18</b>	18'985.00
<b>déc.17</b>	7'220.00	<b>juil.18</b>	13'522.00
<b>janv.18</b>	12'201.00	<b>août.18</b>	18'964.00
<b>févr.18</b>	12'709.00	<b>sept.18</b>	22'479.00
<b>mars.18</b>	19'693.00	<b>oct.18*</b>	20'909.00

\* jusqu'au 30.10.2018

La Municipalité a précisé à la Cogest que le budget 2018 pour ce parking prévoyait des recettes de l'ordre de CHF 350'000.—. Or, de janvier à octobre 2018, environ 50% de l'objectif a été atteint. Même si la tendance des recettes se poursuit à la hausse, il est fort probable que le budget 2018 ait été surestimé. La commune ne dispose pas, pour l'heure, des informations relatives au taux de remplissage de ce parking.

A titre comparatif, entre janvier et juin 2018, les encaissements pour le parking de l'Europe se montent à CHF 33'900.—. Il faut toutefois prendre en considération qu'entre le mois de janvier et février, les barrières de ce parking ainsi que les caisses ont été changées, engendrant une diminution des encaissements durant les travaux. Par contre, les abonnements vendus pour cette même période au parking de l'Europe se montent à CHF 57'440.—.

Une analyse plus détaillée pourra être effectuée dès 2019, lorsque les données de l'entier de l'année 2018, qui tiennent compte notamment des différences liées à la saisonnalité et au changement des habitudes des automobilistes, seront connues.

Poste 20.209.427.02

Vignettes parages - 50'000.—

*L'augmentation de la tarification a eu pour conséquence, dans un premier temps, une baisse des demandes de vignettes de parage. De plus, l'ancien parking Bellevue, nouvellement affecté en zone vignettes, n'a pour l'heure pas atteint le taux de remplissage escompté. Les recettes 2019 ont été adaptées aux observations faites durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018.*

En préambule, il est à noter que, lors de l'établissement du budget 2018, la Ville n'avait pas encore décidé si le parking Bellevue serait en zone vignettes ou en zone horodateurs. Les nouveaux tarifs des vignettes n'étaient pas non plus arrêtés. Ces facteurs ont naturellement une incidence sur l'utilisation des zones vignettes.

Le montant porté au budget 2018 pour les vignettes de parage était de CHF 350'000.—, dont CHF 200'000.— concernaient le parking de la plaine Bellevue.

Concernant ce parking, notons qu'il est séparé en trois zones. L'une réservée aux usagers de la HES-SO, la seconde aux usagers du Park&Rail et la troisième aux utilisateurs de la Ville de Sierre. La zone HES-SO rapporte un montant de près de CHF 60'000.— par an, celle dévolue au Park&Rail est gérée entièrement par les CFF, y compris en ce qui concerne les encaissements, et la dernière réservée aux vignettes « Ville de Sierre » a rapporté CHF 37'290.— sur le premier semestre 2018.

Concernant les autres zones vignettes, réparties dans différentes zones de parage de la ville, les recettes enregistrées sont de l'ordre de CHF 67'105.— sur le premier semestre 2018.

Le taux de remplissage pour les zones vignettes ne peut être connu précisément, puisque la fréquentation fluctue de mois en mois.

Des informations financières plus précises pourront être obtenues après la première année entière d'exploitation selon le nouveau modèle (changement d'affectation du parking Bellevue et changement des tarifs des vignettes).

### 30. Enseignement et formation

#### Arrêt du Tribunal Fédéral

Selon un arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, les coûts liés aux sorties scolaires (ski,...) ainsi que les fournitures scolaires devront désormais être pris en charge dans leur intégralité par les communes et cantons. La Cogest a demandé à la Ville de Sierre si elle avait chiffré ce que cela représenterait pour la commune et si elle avait pris en compte cette donnée lors de l'établissement de son budget.

L'arrêt du Tribunal fait suite à un recours de parents contre un article de la loi scolaire du canton de Thurgovie. Cet arrêt précise comment la gratuité de l'enseignement doit être interprétée. Concernant le Valais, les premières informations concernant ces incidences scolaires sont parvenues aux communes par l'intermédiaire des inspecteurs scolaires courant mai 2018. Le message émanant du canton était :

- de recueillir les informations concernant les montants réclamés aux parents par les écoles valaisannes,
- de signifier qu'aucune modification de fonctionnement ne devait être mise en place pour l'année scolaire 2018-2019.

En date du 27 août 2018, un courrier officiel du Département de l'économie et de la formation (DEF) donnait quelques informations complémentaires sans toutefois définir une ligne claire à suivre, l'ensemble du document étant écrit au « conditionnel ».

La direction des écoles a fait l'inventaire des montants réclamés aux parents qui pourraient être modifiés, et elle a répertorié les comptes « 30 » qui pourraient être impactés par la détermination du Tribunal Fédéral. Si certains postes seront touchés par la mesure, tel que par exemple l'achat du matériel scolaire (crayons, feutres, règle, gomme, etc...), son impact réel n'est pas clairement défini:

- en termes de quantité d'objets à fournir (combien de gommes, de feutres ?...);
- en ce qui concerne la nature exacte du matériel à fournir par la commune (achat du sac d'école ? des pantoufles ? des affaires de gym ? des patins à glace ? du caleçon de bain pour la piscine ?...).

Ces inconnues auront un impact sur le calcul de ces montants qui pourraient, selon les indications, varier fortement. Les inconnues étant bien trop nombreuses, la direction des écoles est incapable pour l'instant de chiffrer correctement ces montants.

Un autre inconnue concerne les activités extrascolaires, telles que journées blanches, activités sportives autres, activités culturelles, sorties scolaires, etc... Le canton parle, à ce stade, de « montants raisonnables ». Là également, la notion de « raisonnable » n'est pas encore définie par le Département.

Dans ce contexte, la question devra se poser non seulement en termes financiers mais également du point de vue de l'organisation et des choix pédagogiques. Charge à la direction des écoles de faire des propositions d'« efficacité » entre activités proposées par les écoles et le coût de celles-ci.

Ces questions d'efficacité concerneront :

- les spectacles ;
- les promenades d'école (distances, moyens de transport...);

- l'utilisation différente des infrastructures de la Ville (exemple : la patinoire à tous les élèves si nous devons assumer l'ensemble des locations ? etc...) ;
- les journées de ski, de ski de fond, de luges (implication et soutien par les remontées mécaniques par exemple) ;
- ...

Dans le courrier du 28 août 2018 précité, le DEF préconise « un dialogue à entreprendre avec les communes valaisannes » ainsi que « des adaptations législatives nécessitant l'aval du Grand Conseil ». M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay « précisera les mesures entreprises qui sont encore à définir ».

L'ensemble des réponses seront donc apportées en temps opportun en tenant compte de ces éléments. La Ville veillera à trouver un équilibre qui ménagera au mieux les finances communales tout en proposant à ses élèves des possibilités de s'épanouir dans les activités scolaires, sportives, culturelles et récréatives.

#### 40. Affaires culturelles, sports et cultures

Poste 40.100.365.18 Promotion image contemporaine	+ 20'000.–
Poste 40.100.365.22 Promotion musiques actuelles	+ 23'000.–

*En regard du nombre et de l'ampleur des demandes de soutien pour la mise sur pied de manifestations ou pour des projets de création et afin d'encourager ces initiatives privées qui contribuent à la richesse culturelle de la cité, le montant de ces rubriques a été adapté à la hausse.*

Au vu de la situation financière de la Ville, la Cogest ne comprend pas le choix d'augmenter ces deux comptes, ce qui est, de son point de vue, pas justifié. Elle a demandé des explications complémentaires pour comprendre le choix de l'exécutif.

Pour la promotion de l'image contemporaine, le Festival de cirque « EnCirqué » programmé par Mme Sarah Simili sera soutenu en 2019. Ce festival aura lieu pour la première fois à Sierre du 6 au 16 décembre 2018, principalement au TLH. Pour 2019, soit la 2<sup>e</sup> édition sierroise, le soutien prévu est de CHF 10'000.–. Il s'agit d'un événement fédérateur s'adressant à toute la population (ateliers d'initiation, rencontres avec les artistes, animations, spectacles, créations par des talents émergents, ...).

Avec le projet Cirqu'à l'Ecole, Mme Simili proposera à des jeunes élèves de découvrir et expérimenter l'art du cirque. Les élèves de la classe d'observation et les élèves allophones du CO des Liddes, notamment, s'embarqueront dans une aventure inédite autour des arts du cirque. Par ailleurs, Cirqu'Ensemble s'adressera aux personnes en institutions médicales et sociales locales, qui pourront vivre une expérience enrichissante.

Le solde du montant des rubriques budgétaires dévolues au soutien permet l'octroi de soutiens à des projets ponctuels proposés par des initiatives privées.

Dans la rubrique de promotion des musiques actuelles, la Municipalité a décidé de soutenir une manifestation d'envergure en 2018 : le PALP festival.

La manifestation a plu et a connu un grand succès 2018. L'augmentation du soutien de CHF 10'000.– à 20'000.– permettra aux organisateurs de proposer une programmation musicale encore plus étoffée et d'élargir le festival, qui pourrait même – à terme – avoir lieu sur 2 jours. Le concept de ce festival est de proposer des créations innovantes et des interactions insolites entre les spectateurs, le terroir valaisan et les musiques actuelles notamment. Plusieurs villes ont fait le choix de subventionner cet événement (soutenu par ailleurs par le Canton du Valais). La deuxième édition aura lieu le week-end du 8 juin 2019 dans les carnotzets de Muraz.

Elle estime que toutes ces animations et manifestations font rayonner Sierre et rendent la Ville dynamique, accueillante pour de nouveaux projets, et par conséquent attrayante pour de nouveaux contribuables ou entreprises comme l'indique l'étude du Canton sur les apports de manifestations culturelles.

Remarque de la Cogest :

Au vu des éléments portés à sa connaissance, la Cogest s'interroge sur les critères d'octroi des subventions aux différentes manifestations/associations culturelles. Elle se penchera sur cette question ultérieurement.

Poste 40.310.503.00

Piscine de Guillermo, réfection + 136'500.–

*Sont portés au budget notamment les études et les travaux pour le changement des cuves et des filtres à charbon et à sable.*

Plus précisément, CHF 172'000.– sont prévus pour le changement des filtres à sable et à charbon. Le solde concerne le remplacement de la régulation de la ventilation de la halle des bassins ainsi que le remplacement d'une vanne papillon pour le grand bassin. CHF 52'000.– seront affectés au remplacement de la régulation de la ventilation.

Poste 40.350.506.00

Achat machine à glace + 180'000.–

*Le budget 2019 prévoit l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse pour l'entretien de la glace de la patinoire.*

La surfaceuse Zamboni de Graben ayant atteint le terme de sa durée de vie, elle doit être remplacé.

La durée de vie moyenne de ce genre d'engins ne devrait pas dépasser 5'000 heures ou 10 ans. La machine actuelle comptabilise 12 ans de service et 6'000 heures.

Depuis 2 ans, les frais de service augmentent considérablement, raison pour laquelle il est temps de remplacer cette machine.

## 70. Travaux Publics, environnement, édilité

70.410.503.00

Réfection des bâtiments communaux + 1'477'500.–

*L'investissement principal concerne la réfection du bâtiment de l'avenue Max-Huber loué à l'école de commerce et de culture générale jusqu'au 31 décembre 2018. Un contrat de bail est en cours d'élaboration avec un nouveau locataire public. Son usage futur n'étant plus conforme au précédent (école), une demande d'autorisation cantonale pour changement d'affectation est obligatoire. Cette procédure exigera, au minimum, que le bâtiment soit mis aux normes feu et parasismiques. Il n'est pas exclu que des exigences concernant les mesures énergétiques viennent également s'y rajouter, selon les exigences que le canton édictera.*

Au vue du chiffre articulé, la Cogest a interpellé la Municipalité pour être certaine que ce chiffre ne concerne pas d'autres bâtiments.

Cette dernière lui a confirmé que 1.5 million de francs ont été prévus pour la rénovation de l'ancienne école de commerce à l'avenue Max-Huber, principalement pour la mise en conformité aux normes sismiques et incendie rendue obligatoire en raison du changement d'affectation liée à l'activité déployée par le nouveau locataire (entité publique).

Le reste du montant concerne plusieurs autres bâtiments.

#### 70.110.301.00

L'année passée, cette rubrique a été augmentée, l'exécutif souhaitant réaliser un audit interne. La Cogest a demandé à pouvoir consulter le résultat de cet audit et comprendre le rôle qu'aura le spécialiste en mobilité que la Ville souhaite engager.

Le rapport final du diagnostic organisationnel n'a pas encore été produit car les travaux ne sont pas encore complètement aboutis, mais les conclusions générales ont d'ores et déjà été communiquées au Conseil municipal.

Au niveau organisationnel, ce travail a été concentré sur la réingénierie des processus, soit une démarche du type « qualité » et « management ». Des améliorations ont été identifiées et une formalisation des processus et procédures a été réalisée, avec identification d'indicateurs pertinents.

Au niveau des effectifs, cet audit a permis d'identifier les fonctions qui souffraient de sous-effectif. Il s'agit principalement d'une augmentation modeste au secrétariat (de l'ordre de 20%) et du renforcement des services techniques par l'engagement d'un spécialiste en mobilité.

Les tâches principales du nouveau spécialiste de la mobilité et des transports seront :

- analyser et définir un concept de mobilité communal, en particulier dans les domaines des transports publics, de la mobilité douce et des transports individuels motorisés ;
- piloter et accompagner les projets en lien avec la gestion des transports ;
- assurer la gestion administrative et technique en relation avec les projets développés ;
- assurer directement et/ou par le biais de mandataires la mise en œuvre des infrastructures en lien avec la politique de mobilité : aménagements de modération du trafic, infrastructures de mobilité douce ;
- coordonner la politique communale de mobilité en relation avec les entités supérieures (Canton, Agglomération) ou voisines (Communes) ;
- diriger les mandats d'études, de réalisation ou d'exploitation confiés par la Commune dans le domaine de la mobilité.

#### 70.210.314.38

Prestations de mobilité douce + 20'000.–

*Afin de développer le système de vélos en libre service, mis en place en 2018, le montant porté à cette rubrique devrait permettre d'ouvrir une ou deux stations supplémentaires en sus de celles qui pourraient être financées par des entités tierces.*

La Cogest s'est penchée sur ce sujet au vu des problèmes rencontrés par le système de libre service dans d'autres villes telles que Berne et afin de déterminer le succès d'une telle offre en comparaison avec l'action « Sierre Roule ».

Les précisions reçues ont été les suivantes. Actuellement, les stations de Sierre ont enregistré des pointes à 200, voire 250 transactions par semaine. Cela représente près du double des meilleures fréquentations hebdomadaires de « Sierre roule ». La fréquentation a progressé depuis l'ouverture des stations, cela tant que les conditions atmosphériques étaient favorables. Elle s'est toutefois stabilisée au mois d'octobre. Très clairement les stations du Technopôle et de la gare sont les plus utilisées. Celle desservant l'ECAV et l'hôpital l'est moins. L'objectif est donc de permettre de compléter l'offre en 2019 en recherchant des partenariats avec des pôles d'activités générateurs de mouvements pendulaires urbains.

Le précédent service saisonnier de location de vélos consistait en une mise à disposition de deux-roues via une station ouverte de 9h00 à 19h00 sous la gestion d'un responsable. Ce système de location répondait aux demandes touristiques, mais peinait à convaincre les pendulaires. Le système Publibike réduit, quant à lui, drastiquement les contraintes d'emprunt

du vélo: avec une simple application smartphone ou à l'aide du SwissPass un vélo peut être emprunté. De plus, les vélos sont disponibles 24/24h toute l'année.

Pour ce qui concerne les problématiques de vandalisme basées sur une faille de sécurité des cadenas, elles n'ont pas été observées en Valais. La société Publibike a tout de même procédé de manière préventive aux mêmes adaptations qui ont été réalisées à Berne, Fribourg et Zurich.

70.210.501.22

Glarey, secteur tranchée CFF

+ 40'000.–

*La mise en œuvre du plan directeur de ce quartier se poursuit par la finalisation des travaux de réalisation d'une surface verte au sud des voies CFF, ainsi que par l'aménagement d'un cheminement piéton au nord de ces voies, à l'arrière du bâti existant. Ces travaux ont débuté en 2018. En 2019, ne devraient intervenir que les décomptes finaux et des travaux de finitions.*

La place de Glarey a été réalisée et terminée en 2017. Les montants prévus au budget 2018 concernent le démarrage des travaux pour le cheminement piéton au nord des voies CFF et pour l'aménagement paysager de la parcelle située au sud-est de la place. Ces travaux devraient débuter ces prochaines semaines et se poursuivre en début 2019.

Les ateliers participatifs qui se sont déroulés en amont de l'étude de la place de Glarey ont permis de dessiner un projet reprenant au maximum les souhaits émis par la population. L'un d'entre eux était de pouvoir disposer d'une place fonctionnelle et libre de tout aménagement contraignant, afin d'y installer des éléments mobiles (tente, scène, bar, etc.) lors des différentes manifestations. Ce souhait est difficilement compatible avec un ombrage naturel de la place comme cela serait le cas avec des arbres. Des solutions d'ombrage «mobiles» sont examinées. Mais ces dernières doivent également être compatibles avec la présence du tunnel CFF, ce qui limite fortement la possibilité d'intégrer des fondations pour ce type d'installation.

70.210.501.56

Pont Beaulieu, assainissement

+ 350'000.–

*Des recours contre la décision de l'office fédéral des transports (OFT) ont contraint les CFF à revoir le planning initial : le début des travaux a été repoussé de plus d'une année. A l'heure de l'établissement de ce budget, le dossier est en cours de traitement auprès du tribunal administratif fédéral et un recours auprès du tribunal fédéral n'est pas exclu. En tenant compte de ces éléments, la nouvelle planification prévoit un démarrage des travaux durant l'année 2019. Le montant porté au budget correspond à une première participation communale aux travaux de reconstruction du pont.*

La Cogest a souhaité savoir si un échéancier prévisionnel avait été établi en prenant en compte les éventuels recours en cours ou potentiels, la mise en œuvre des travaux et la réouverture du pont.

La Municipalité a répondu tout en insistant sur le fait qu'il est extrêmement hasardeux de traiter la question posée sans tomber dans le domaine du spéculatif qui n'apporterait pas d'élément probant. Afin de se limiter à une gamme de variations réaliste, il faut retenir que le Tribunal administratif fédéral a annoncé une fin des échanges d'écritures pour le mois d'octobre 2018. Dès lors, il semble peu probable qu'un jugement soit rendu avant février/mars 2019.

A partir de ce moment là deux options peuvent se présenter: soit le jugement confirme la décision d'approbation émise par l'OFT pour le projet déposé par les CFF ce qui ouvrirait les voies de droits des recourants au Tribunal fédéral, soit le TAF casse la décision de l'OFT et il conviendra dès lors de revoir les éléments jugés non conformes.

Dans ce dernier cas, les CFF comme la Commune pourront recourir contre la décision au TF ou relancer le processus.

Comme exposé le nombre de variantes possibles devient rapidement très important et dépendent non seulement du contenu du jugement mais également des choix que prendront les différentes parties à la cause.

Il est donc absolument illusoire de vouloir dresser actuellement un calendrier des travaux avant l'entrée en force d'une décision. En effet la programmation de travaux de type ferroviaire nécessite le respect de créneaux fixes qui permettent (ou non) des interventions sur les voies. Or, la gestion de ces créneaux dépend de multiples facteurs exogènes et ceux initialement arrêtés pour le chantier étant de fait caduques, il conviendra d'en fixer de nouveaux qui conditionneront l'avancement du chantier.

70.259.434.01

Abonnements, tickets

- 55'000.–

*L'influence sur les habitudes des usagers de l'adaptation des tarifs de 2018 laisse à penser que le nombre d'abonnements pourrait être en repli alors que les billets individuels seraient en hausse. Sur la base des premiers décomptes 2018, il a semblé prudent de revoir à la baisse le total des recettes prévisibles.*

Ce commentaire semble indiquer que la fréquentation baisse, suite à la hausse des tarifs, et couvre moins d'un quart des charges. La Cogest s'est posée la question s'il ne faudrait pas remettre le système complètement à plat.

La baisse annoncée de recettes l'est, au niveau du budget, en fonction des observations du premier semestre 2018. Globalement le nombre d'abonnements vendus a diminué, les usagers privilégiant des billets « simple course ». La valeur finale de ce report ne pourra être connue qu'en fin d'exercice. Il traduira principalement une modification d'habitude d'achat, plus qu'une diminution de fréquentation.

Concernant le taux de couverture des charges par la billetterie, il faut relever qu'il varie entre 20% et 30% pour les bus en Valais. Le cas sierrois ne s'éloigne donc pas d'une réalité observée dans le domaine des transports publics : leur fonctionnement n'est possible qu'avec l'apport de fonds publics, sauf à de très rares exceptions bien souvent liées à des situations touristiques particulières.

70.260.503.02

Constructions places de jeux

- 20'000.–

*La politique de revalorisation des espaces publics se poursuivra en 2019 avec la fin des travaux de remise en état du Petit-Bois ainsi que l'aménagement d'une place de repos sur la rue Edmond-Bille. Une réflexion participative sur le développement de cet objectif de législature sera également menée pour fixer les opportunités aptes à répondre au mieux aux attentes de la population.*

En 2018, toutes les places de jeux ont été remises aux normes fixées par le Bureau de prévention des accidents (BPA). Des interventions ont été réalisées sur les places suivantes: places de jeux du Rawyl, Rond-Point-Paradis, plaine Bellevue, école de Beaulieu, jardin du Pigalle, rue d'Orzival, Longs-Prés, place du Raccard à Muraz, Champétroz, place de jeux de Granges. Elles ont consisté, selon les besoins, en la pose de sols souples (protection contre les chutes), la réfection des aménagements paysagers ou encore le contrôle, la réparation, le remplacement ou l'ajout de jeux. Pour certaines de ces places, les nouveaux jeux ont été livrés et seront posés en 2019.

Doit encore intervenir le démarrage des travaux de réfection du Petit-Bois dont la programmation était dépendante des travaux d'aménagements extérieurs de la nouvelle école de commerce. Ces travaux devraient être achevés au printemps 2019.

En 2019, des ajouts de jeux sont prévus à la rue de Pranou à Noës. Des compléments auront lieu également à Granges, Orzival, la Contrée à Muraz, Champétroz, l'école de Muraz ainsi qu'au Rond-Point Paradis. La clôture de la place de la plaine Bellevue fera également l'objet d'une intervention majeure.

A relever que la Municipalité a investi dans l'achat d'un circuit mobile de type pumptrack pour parcours VTT, trottinettes, skate, etc....Ce circuit sera déplacé périodiquement dans différents quartiers de la ville sous la direction du service des sports.

Cet achat est visible dans le compte 40.300.501.02 « Espaces de jeux de quartiers ».

70.410.314.03

Mesures d'économie d'énergie

+ 136'000.–

*La mise sur pied de moyens de soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique d'un montant de CHF 150'000.– impacte fortement cette rubrique. L'instauration de cette mesure vise à appuyer la politique énergétique de la ville, ainsi que la démarche de renouvellement du label « Cité de l'énergie » en 2019.*

La rubrique 70.410.314.03 est liée à la mise en œuvre des objectifs de la labellisation « Cité de l'énergie » auprès de la population. Les mesures suivantes sont prévues : soutien à la réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments, renforcement de certaines subventions cantonales pour l'amélioration thermique et la consommation énergétique des bâtiments, soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques, à l'électromobilité et à la mobilité douce. Le label « Cité de l'énergie » représente la traduction des efforts concrets réalisés par la Ville en matière de développement durable et d'énergie. Outre l'image positive véhiculée au travers de ce label, celui-ci témoigne de l'engagement important de la Ville et de sa volonté d'être exemplaire. Le label constitue donc pour la Ville un moyen de faire rayonner ces valeurs auprès de la population et des acteurs-clés du domaine et ainsi d'inciter la population à contribuer elle aussi à la transition énergétique. Le processus de labellisation permet de s'assurer que les objectifs de la Ville sont en adéquation avec la stratégie énergétique de la Confédération, que l'ensemble des recommandations sont prises en compte et d'accéder au réseau des « Cités de l'énergie ».

70.410.503.10

Serres

+ 250'000.–

*Les communes de Sion et Sierre ont choisi le projet lauréat pour la réalisation commune d'un centre horticole. Les montants portés au budget représentent la participation sierroise aux phases d'études et de travaux préliminaires.*

Le mandat d'étude parallèle des villes de Sion et Sierre a permis de désigner un groupe lauréat mené par un bureau sierrois. Le devis estimatif établit un montant total à environ 6.5 millions TTC, dont 1.6 millions à charge de la Ville de Sierre. Le projet doit maintenant se développer et les modalités d'association doivent être arrêtées entre les deux municipalités

## 90. FINANCES ET IMPÔTS

### Point sur l'évolution du nombre d'habitants et du revenu moyen des arrivants et des partants

Le budget 2019 a été établi sur les données suivantes :

- Nombre de début d'assujettissement : 498
- Nombre de fin d'assujettissement : 493
- Impôts sur le revenu moyens des arrivants : CHF 2'550.–.
- Impôts sur le revenu moyens des partants : CHF 1'868.–.

A relever que les demandes précédentes posées par la Cogest l'ont été dans un cadre de bouclage de comptes et non pas dans un cadre budgétaire. Les données liées au bouclage n'ont pas été collectées aux mêmes périodes de l'année et sur les mêmes bases que celles liées au budget. Elles ne peuvent être que prudemment comparées.

### Péréquation financière

Le Conseil Municipal relève, à nouveau cette année, les charges de centralité comme une des explications pour le déficit. La Cogest a souhaité savoir ce qu'il avait entrepris, depuis 2018, pour modifier la situation.

Les charges particulières et de centre constituent une problématique commune à toutes les villes-centre. Cette problématique est régulièrement évoquée dans le cadre de l'Union des Villes Valaisannes (UVV), compte tenu de son incidence sur les finances communales. Lors de la dernière rencontre de l'UVV, l'opportunité de mener une étude conjointe basée sur des données d'ordre scientifique a été présentée (bureau d'études Ecoplan). La Ville de Sierre est à priori favorable à conduire une telle étude, qui permettra de disposer de données irréfutables pour entrer en discussion avec le Canton. L'objectif étant de requérir une modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), afin que les charges particulières et de centre soient prises en considération dans le calcul de la péréquation. Notons que cette variable est considérée dans le calcul de péréquation de certains cantons, mais pas encore en Valais.

I

### 3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2019 sur la base des documents fournis, par l'envoi de questions à certains chefs de service ainsi que par un entretien avec M. Jérôme Crettol, secrétaire communal, et M. Pierre Berthod, Président. Ils remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur disponibilité.

Les exercices passent mais les conclusions de la Cogest, eux, restent...

À la lecture du budget 2019, la Cogest est toujours autant préoccupée par la situation financière de la Ville bien que cette dernière affiche une légère embellie due à l'augmentation des recettes hydroélectriques escomptées.

Elle pourrait, comme les années précédentes, répéter que les postes de charges sous contrôle de la Municipalité sont bien tenus, que le déficit reste structurel et qu'il est nécessaire que la Commune trouve des solutions efficaces afin de développer ses revenus. Mais la Cogest ne peut rester les bras croisés et simplement répéter les conclusions de ses précédents rapports. Elle souhaite se positionner en véritable force de propositions en essayant de lui apporter des solutions proactives concrètes.

En effet, à la lecture des plans financiers 2019 à 2028, la Cogest constate que la Ville de Sierre ne va pas vers une amélioration de sa situation financière à moyen-long terme bien au contraire. Les projections montrent que la marge d'autofinancement diminuera de 10.7 millions en 2019 à moins de 7.5 millions en 2028, soit une baisse de plus de 30%. La fortune de la Ville, elle, se verra imputer de plus de 45% de sa valeur d'ici 10 ans.

À la vue de ces chiffres, la Cogest ne peut s'empêcher de faire part de ses craintes quant à l'avenir de notre commune. Les projections ne sont pas réjouissantes. La Municipalité se doit de réagir et de se doter d'une réelle stratégie financière concrète et mesurable afin de retrouver rapidement des déficits raisonnables voir des chiffres noirs à l'image d'autres chefs-lieux du canton.

Etant consciente de la complexité de la tâche, la Cogest est d'avis qu'il serait dans l'intérêt de tous que la Municipalité engage des moyens complémentaires dans le but d'établir un audit de la situation actuelle (analyse des processus, comparaison intercommunale, mise en place d'indicateurs de suivi,...) qui permettrait d'élaborer une stratégie financière à long terme pour inverser la tendance. La Cogest est d'avis qu'il serait nécessaire que des ressources supplémentaires soient allouées à une telle analyse plutôt que de voir les déficits de fonctionnement continuer à grever la fortune de la Municipalité.

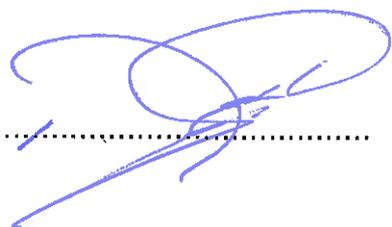
Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général :

- d'entrer en matière ;
- d'approuver le budget 2019 ;
- d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Ralph Guntern  
Président



Lysiane Tissières-Premand  
Chargée du rapport

